

GRILLE TARIFAIRE CITELINE APPLICABLE AU 1er JUILLET 2021

(Tarif en TTC avec une référence de TVA de 10% actuellement)

Supports	Tarification 2021	
	Achat *	Rechargement
BSC	0,20 €	-
CSC/anciennement carte à puce	5,00 €	-
Duplicata CSC	5,00 €	-
Renouvellement de CSC	5,00 €	-
Etui pour CSC	1,00 €	-
TARIFICATION CITELINE, cible Grand Public		
Fréquentation occasionnelle		
1 voyage	2,00 €	1,80 €
Forfait journée	5,20 €	5,00 €
10 voyages	15,20 €	15,00 €
Forfait Groupe	14,00 €	-
Abonnement pour les + de 26 ans		
PASS HEBDO	20,00 €	15,00 €
PASS MOUV MENSUEL (ex PASS TEMPO)	40,00 €	35,00 €
PASS MOUV ANNUUEL	355,00 €	350,00 €
PASS MOUV MENSUEL - Résident de Thionville	5,00 €	0,00 €
PASS MOUV ANNUUEL - Résident de Thionville	5,00 €	0,00 €
Abonnement pour les - de 26 ans		
PASS JEUN'S MENSUEL	31,00 €	26,00 €
PASS JEUN'S ANNUUEL	5,00 €	0,00 €
PASS JEUN'S MENSUEL - Résident Thionville	5,00 €	0,00 €
PASS JEUN'S ANNUUEL - Résident Thionville	5,00 €	0,00 €
Titres événementiels et offres promotionnelles		
Ticket journée découverte "Journée Découverte"	Offert	-
Titre "Journée 1€"	1,20 €	1,00 €
Titre "2 jours illimités"	7,20 €	7,00 €
Titre "Hebdo Promo"	13,20 €	13,00 €
CSC offerte	Offert	-
TARIFICATION SOLIDAIRE CITELINE		
Fréquentation occasionnelle		
Tickets 10 voyages tarif réduit	10,20 €	10,00 €
10 voyages tarif réduit - Résident Illange	5,00 €	0,00 €
SCOLAIRES**		
PASS SCOOOL - 16 ans	113,00 €	108 €
PASS SCOOOL 16 ans et +	165,00 €	160 €
Complément PASS SCOOOL PLUS	50,00 €	-
> Prix total pour les - de 16 ans		158,00 €
> Prix total pour les 16 ans et +		210,00 €
PASS SCOOOL Département		
> Prix pour les - de 16 ans	113,00 €	108,00 €
> Prix pour les 16 ans et +	113,00 €	108,00 €
PASS SCOOOL - 16 ans - Résident Illange	5,00 €	0,00 €
PASS SCOOOL 16 ans et + - Résident Illange	5,00 €	0,00 €
PASS SCOOOL - 16 ans - Résident Thionville	5,00 €	0,00 €
PASS SCOOOL 16 ans et + - Résident Illange	5,00 €	0,00 €
DEMANDEURS D'EMPLOI / RSA		
PASS TREMPIN MENSUEL	40 voyages gratuits	
Plus de 65 ans		
PASS SENIOR MENSUEL	31,00 €	26,00 €
PASS SENIOR ANNUUEL	265,00 €	260,00 €
PASS SENIOR MENSUEL - Résident Thionville	5,00 €	0,00 €
PASS SENIOR ANNUUEL - Résident Thionville	5,00 €	0,00 €
PASS SENIOR PLUS	Gratuit	Gratuit
Gratuités		
Gratuité du 3ème Pass S'cool et +	Remboursement a posteriori, en fin d'année scolaire et sur demande	
Pass S'cool provisoire	0 €	0 €
Demi-tarif pour le Pass S'cool en cas de garde alternée	Remboursement par le Back Office, sur demande	
Demi-tarif pour les Pass S'cool souscrits en milieu d'année	et géré en Front Office	
> Demi-tarif Pass S'cool - de 16 ans	54,00 €	
> Demi-tarif Pass S'cool + de 16 ans	80,00 €	
Enfant de moins de 5 ans	Gratuit	
Libre circulation	0 €	0 €
TARIFICATION CITEL'O ET TRANS'PMR		
PASS CITELO PLUS MENSUEL	Intégration dans l'abonnement SENIOR PLUS	
PASS TPMR PLUS MENSUEL		
TARIFICATION SNCF - Recettes encaissées pour le titre combiné		
TER+Citeline combiné au Pass Jeun's mensuel	-	20,80 €
TER+Citeline combiné au Pass Mouv mensuel	-	28,00 €
TER+Citeline combiné au Pass Mouv' annuel	-	280,00 €
TARIFICATION REGIOZONE		
Regiozone+Citeline	0 €	0 €
TARIFICATION PARKING TRANSFRONTALIER METZANGE		
Abonnement mensuel parking transfrontalier Metzange - résidents CAPFT	15 €	10 €
Abonnement mensuel parking transfrontalier Metzange - résidents CAVF	15 €	10 €
Abonnement annuel parking transfrontalier Metzange - hors résidents CAPFT et CAVF	45 €	40 €
Abonnement annuel parking transfrontalier Metzange - résidents CAPFT	105 €	100 €
Abonnement annuel parking transfrontalier Metzange - hors résidents CAPFT et CAVF	105 €	100 €
Abonnement hors résidents CAPFT annuel	405 €	400 €
Accès au parking gratuit	5 €	Gratuit
Accès au parc à vélo	5 €	Gratuit
Frais divers		
Frais d'impayés	10 €/mensualité	-
Frais de prélèvements (Frais de création de dossier)	5,00 €	-
Pénalités		
Pénalités pour fausse déclaration liée au profil de l'utilisateur	180,00 €	
- durée de correspondance à 1h30		

* Prix indiqués qui incluent systématiquement le support le moins cher (BSC ou CSC) sur lequel le titre peut être chargé

** Une tolérance de deux semaines s'applique à compter du premier jour de la rentrée scolaire de septembre de chaque année

Toute autre gratuité ou remboursement est désormais interdit.
Cette délibération annule et remplace toute délibération tarifaire antérieure.

Toute demande qui dérogerait aux éléments validés ci-dessus devra faire l'objet d'un courrier spécifique de la part de l'utilisateur et sera centralisé par la Direction de Trans fensch qui soumettra toute demande de modification au SMITU.